

BAZICOURT INFOS

23 rue de la Fontaine — 60700 BAZICOURT Tél / Fax : 03 44 29 03 28

Email: mairie.bazicourt@wanadoo.fr Site internet : www.bazicourt.fr

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie : Mardi de 14.00h à 19.00h

Lundi, Mercredi, jeudi, Vendredi de 14.00h à 18.00h

SEPTEMBRE 2017

Permanences des élus : Mardi de 18h à 19h

Vendredi de 17h à 18h Et / ou sur rendez vous

Chères Bazicourtoises, chers Bazicourtois

Après les vacances d'été, c'est la rentrée. Celle de l'école d'abord, du RPI St Martin / Bazicourt dont 50 élèves à Bazicourt : CM1 et CM2 classes de Mme Bara et de Mme Poiriel nouvelle directrice de l'école de Bazicourt.

Cette rentrée scolaire était un peu spéciale, en effet, le nouveau Président de la République ayant donné la possibilité aux collectivités de choisir entre le retour à la semaine de 4 jours en lieu et place de celle de 4 jours 1/2 avec école le mercredi matin mise en place avec beaucoup de difficultés en 2015, il a fallu faire un choix.

Le souhait des enseignants et des parents d'élèves a donc été le retour aux 4 jours.

Ceci n'a été possible qu'après de nombreux échanges avec les services d'Etat, Département et Intercommunalité afin de réorganiser les services et surtout les transports.

Un grand merci aux élus de St Martin (Eric Barruet et François Laurent) qui ont pris beaucoup de leur temps pour toute cette réorganisation.



A toutes et à tous, petits et grands, tout le conseil municipal vous souhaite une belle rentrée.

Le Maire,

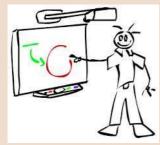
Marinette CAROLE

BALAYAGE MECANIQUE DES CANIVEAUX LUNDI 25 SEPTEMBRE

Pensez à laisser libre accès au passage de la balayeuse.



Rappel: Ecole: qui fait quoi?



L'Education Nationale nomme et paie les enseignants et décide des contenus des programmes scolaires.

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) comprend les écoles de Bazicourt et de St-Martin-Longueau .

Les élèves des 2 communes sont répartis dans les 2 écoles selon leur niveau de classe.

Le RPI est un syndicat composé d'élus :

Président : Mr LAURENT François (conseiller municipal de Saint Martin Longueau)

Vice Présidente : Mme CAROLE Marinette (maire de Bazicourt)

Mme CORDIER Odile (conseillère municipale de Saint Martin Longueau)

Mme ADELL DUBOC Sylvie (2^{ème} adjointe de Bazicourt)

LE RPI s'occupe du personnel travaillant sur l'école (à l'exception des enseignants), décide des horaires des écoles en fonction des transports entre les 2 écoles et vote le budget.

Les charges du RPI:

- frais de personnel
- crédits de fonctionnement (achat de manuels scolaires, de fournitures) : 42 € par élève.
- frais de photocopie
- petit équipement
- équipement de 3 classes (en 3 ans) de TNI (Tableau Numérique Interactif).
- subvention à la coopérative scolaire pour les sorties, spectacles : 24 € par élève
- piscine + car pour la piscine + classes de découvertes 24 500 € /an Les dépenses de fonctionnement sont réparties au prorata du nombre d'élèves entre les 2 communes soit 10,5 % pour Bazicourt en 2016/2017. Même prorata pour les élèves extérieurs aux 2 communes. Chaque commune paie les travaux dans son école ainsi que les fluides (eau, électricité, chauffage au gaz).

Le conseil départemental finance les navettes entre les 2 écoles.

Des moyens importants sont mis en œuvre pour assurer une scolarité de qualité aux élèves (165 000 € année scolaire 2016/2017).





Aides aux projets Coup de pouce



Toujours grâce à cette opération, nous avons pu obtenir les services de jeunes gens afin de réaliser des petits travaux dans la commune : le nettoyage des parterres en avril, la remise en lasure du city stade, des bancs et du jeu pour enfants sur la plaine de jeux en juin et août.

Ces services nous ont été bien utiles afin d'aider Michel, notre employé communal, qui durant cette période est très occupé par les tontes.



TEOMI quésaco? Voir P.4

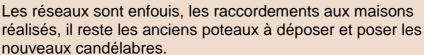
DATE A RETENIR: LUNDI 25 SEPTEMBRE 18h30
Salle polyvalente de St Martin-Longueau
Venez nombreux poser vos questions



INFOS TRAVAUX



Comme vous avez pu vous en rendre compte, les travaux d'enfouissement ont commencé début Août par la rue Gaston Gérard et l'impasse du Puits.







Merci aux habitants de ces rues pour leur patience et leur bonne volonté face à ces aléas. La récompense sera bientôt là lorsqu'ils pourront apprécier un nouvel éclairage beaucoup plus performant.

Depuis début septembre les travaux ont commencé rue Pierre Dugrosprez, malheureusement la météo est beaucoup moins clémente.





RAPPEL CIVISME

Nos amis les animaux



Encore et toujours des remarques de voisinages surgissent à cause des gênes occasionnées par les chiens.

Les propriétaires de chiens se doivent de respecter leur voisinage afin que ce dernier ne subisse pas la gêne occasionnée par les **aboiements** de leurs chiens.

Une réglementation sur les nuisances existe.

Déjection canine, divagation et aboiements :

- Il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses, les platesbandes des espaces verts et les aménagements pour les jeux d'enfants.
- Chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal par tout moyen approprié et de les déposer dans une poubelle
- La divagation est interdite sur le territoire communal.
- Les propriétaires de chien doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique, il est conseillé de les munir d'un collier portant nom et domicile du propriétaire.

Merci de bien vouloir mettre en application ces quelques remarques pour le bien être de tous.



Pique-nique du 14 juillet

Plus qu'une tradition, c'est un rendez-vous. Une quarantaine de personnes s'est réunie pour le traditionnel pique-nique du 14 juillet.



Le soleil était présent, mais le vent également, ce qui n'a pas empêché les boulistes de passer un bon après-midi.



UNE ÉTAPE CLÉ POUR BAISSER LA QUANTITÉ DE SES DÉCHETS MÉNAGERS

Soucieuse de l'environnement, la CCPOH œuvre depuis ses débuts pour une gestion des déchets ménagers optimisée. Après la mise en place du tri et de son extension à l'ensemble des emballages plastiques et les nombreuses actions de sensibilisation à la prévention des déchets, une nouvelle étape s'annonce : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

C'est en 2010 que la CCPOH se lance dens un Programme Local de Prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME et la Région Picardie. Poussée par les lois Grenetia qui exigeaient une baisse de 7 % du tonnage des ordures ménagères, la communauté de communes a défini sen objectifs sur 5 ans [durée du Programme] incluant des nombreuses actions ayant pour but de sensibiliser les habitants d'une part et d'apporter des selutions alternatives à la production de déchets d'autre part.

En 5 ans, grâce à vous et aux muttiples actions de la communauté de communes, nous avons réussi à passer de 267 à 200 kg de déchets résiduels/an/habitant. Un résultat très positif qui en plus d'avoir un impact environnemental, a permis à la collectivité d'absorber l'augmentation de la TVA sur la collecte et le traitement des déchets. Des performances qui n'auraient pas pu être atteintes sans votre adhésion.

LA TEOMI

Aujourd'hui, de nouvelles habi-

cuisines, nos jardins, dans notre façon de consommer et d'acheter mais il reste encore dans notre poubelle 67% de déchets qui peuvent être valorisés. Un chiffre important qui comporte notamment des emballages (20%) mais surtout de l'alimentaire (36%). Afin de réduire de 25% ces déchets, les étus de la CCPOH ont décidé de continuer les actions favorisent leur diminution et de poursuivre les afforts.

L'objectif? Descendre sous la barre des 150 kilos/an/habitant en 3 ans, pour limiter encore notre impact sur l'environnement, économiser les ressources naturelles et maîtriser les coûts de la gestion des déchets. Pour ca faire, une tarification incitative sera mise en place au 1° janvier 2018. Celle-ci agira directement sur la taxe foncière des propriétaires. Actuellement, les taxes foncières affichent une colonne « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » dans laquelle figurera une part incitative liée à la production de déchets. La TEOM deviendre alors TEOMI. Cette partie incitative sera calculée par rapport au nombre de levées de la poubelle grise comptabilisé en 2018 et payé en 2019.

Ce nouveau système est plus juste, plus transparent, plus responsable et plus efficace !

Chaque habitant sera acteur de ce qu'il produira comme déchets et pourra agir sur ce qu'il aura à payer. Un habitant qui fait des efforts paieca moins que s'il n'es fait ses

Trier, valoriser, éviter le gespillage alimentaire c'est moins remplir sa poubelle grise donc moins la sortir. Le CCPOH vous accompagne depuis 7 ans et continuers à le faire tout au long de la mise en place de ce nouveau dispositif.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Afin de comprendre et d'échanger sur le nouveau dispositif de la tarifination insitative, nous vous donnons rendezvous à une résinion d'information.

- » Lundi 25 septembre à 18h30 : Saint-Martin-Longueau - Salie polyvalente
- » Mardi 26 septembre à 18h30 : Verneuil en Halatte - Salle polyvalente
- » Mercredi 27 septembre à18h30 : Monceaux - Salle polyvalente
- » Jeudi 28 septembre à 18h30 : Pontpoint - Salle polyvalente
- » Vendredi 29 septembre à 18h30 ;
 Pont-Sainte-Maxence Salle Claude Monnet.

